



1532e réunion du Comité des Ministres

Décisions concernant un Accord bilatéral CdE-Ukraine relatif à l'établissement du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et la création d'un Accord Partiel Elargi du CdE pour assurer le financement et le fonctionnement d'un tel Tribunal

Strasbourg, le 24 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président du Comité des Ministres,

La lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves et le comblement des lacunes existantes en matière de responsabilité pour le crime d'agression contre l'Ukraine constituent une priorité pour la Suisse.

C'est pourquoi la Suisse a toujours plaidé en faveur de la création d'un tribunal international doté du mandat et de l'autorité nécessaires afin de poursuivre les personnes les plus responsables du crime d'agression, à savoir celles qui occupent les plus hautes fonctions de direction. La Suisse regrette que le tribunal spécial tel que proposé ne soit pas habilité à traduire en justice les personnes qui portent la plus grande responsabilité lors de l'exercice de leur mandat officiel. Elle regrette également que ce tribunal ne remplisse pas les standards internationaux bien établis, tels que la garantie de l'indépendance du procureur et la tenue des procès en présence des accusés.

Dans le même temps, la Suisse estime qu'il est essentiel que le Conseil de l'Europe envoie un message clair et sans équivoque : l'impunité pour le crime d'agression n'est pas une option. Dans cet esprit, et afin de contribuer à faire front uni en soutien à la reddition des comptes en faveur de l'Ukraine, la Suisse a donc décidé de se joindre au vote et de soutenir la décision prise aujourd'hui. Ce soutien reflète la nécessité

politique de manifester notre unité face à l'impunité, et non une approbation de la conception institutionnelle du tribunal. La décision quant à savoir si la Suisse soutiendra ou s'engagera dans le tribunal lui-même sera prise à un stade ultérieur.

En conclusion, tout en soutenant ce vote, la Suisse souligne que, pour garantir une reddition des comptes sur le long terme pour le crime d'agression, il est nécessaire de renforcer le cadre juridique international existant. Elle appelle donc tous les États parties au Statut de Rome à participer à la prochaine session extraordinaire et à soutenir l'amendement d'harmonisation visant à renforcer la compétence de la Cour pénale internationale à l'égard du crime d'agression.

Je vous remercie.